

Guide de récupération d'images dans le cadre de la recherche clinique.

<i>Date d'émission : 02.06.2008</i>	<i>Département de Radiologie et d'Informatique Médicale</i>
<i>Rédaction : CHG</i>	<i>Visa :</i>

Numéro de version : 0.2

Historique de modification

<i>Changement</i>	<i>Numéro de version</i>	<i>Date</i>	<i>Auteur</i>
Création	0.1	29.05.2008	CHG
Modification	0.2	16.07.2008	CHG

1. Cadre d'application

Description de la procédure à suivre pour pouvoir exporter des images du PACS dans le cadre de la recherche clinique.

Cet export repose sur l'utilisation de l'application informatique ComPACS et sur l'utilisation du centre de ressources du LAVIM.

2. Questions / réponses

- Quel est le préalable ?
 - Il faut avoir une demande à la commission d'éthique. Cette commission permet l'obtention d'un numéro d'étude.
 - Il faut ensuite s'inscrire au core facility Lavim pour bénéficier de l'infrastructure de transfert qui sert d'intermédiaire lors des rapatriements.
- Qu'est-ce que la commission d'éthique ?
 - C'est l'organisme au niveau des HUG qui donne son accord pour les projets d'études et de recherche.
- Qu'est-ce que le Lavim ?
 - Le LAVIM (Laboratoire d'Acquisition et de Visualisation des Images Médicales) est le "core-facility" du Département d'Imagerie et des Sciences de l'Information Médicale pour l'acquisition, le transfert et l'analyse des images médicales. Pour plus de renseignements, voir <http://www.lavim.ch>.
 - Ce core facility est dirigé par le professeur Jean-Paul Vallée.
 - L'administrateur système est Christian Girard (email girard@sim.hcuge.ch).
- Quel est le cheminement des images ?

- Les examens radiologiques sont archivés sur le système informatique PACS.
- L'application « ComPACS » permet d'interroger la base de données du PACS afin d'identifier les séries d'images à rapatrier.
- Droits d'accès « ComPACS » :
 - Si vous êtes médecin, vous avez droit d'accès à COMPACS et votre relation thérapeutique avec le patient est vérifiée pour tout accès à un dossier d'imagerie. Si cette relation thérapeutique n'est pas active, vous accédez au dossier après justification (mécanisme de vitre-brisée comme dans le DPI).
 - Si vous êtes soignants (infirmier), vous accédez aux dossiers d'imagerie seulement s'il y a une relation thérapeutique active avec le patient concerné (patient présent dans votre service).
 - Dans tous les autres cas, la demande de droit d'accès doit être motivée auprès du chef de service de la radiologie ou de la médecine nucléaire.
- L'application « ComPACS » peut être invoquée depuis les applications cliniques ou depuis OsiriX (mode d'emploi accessible sur l'intranet des HUG :
http://disim.hcuge.ch/sim/uin/filmless/UIN_Filmless_Compacs.html)
- Si une justification vous est demandée pour un patient, nous vous invitons à indiquer « pour étude clinique » avec votre numéro d'études attribué par la commission d'éthique.
- Les images choisies sont à envoyer sur la destination DICOM « Anonymisation Recherche ». Les images envoyées sont anonymisées puis stockées sur la station « uin-ui09 » connue aussi sous le nom de « lavim1 ». Chaque examen est archivé dans un répertoire nommé « Anonyme_du_date_heure » où la date et l'heure correspond au moment de l'arrivée sur la machine cible.
- Le médecin peut alors récupérer dans un délai maximum de deux jours ces images en se connectant à la station « uin-ui09 » (décrite comme « Lavim1 » ci-dessus) depuis son poste en utilisant son login HUG.
- Responsabilité de l'utilisateur :
 - Certaines modalités, comme l'échographie, la minéralométrie, ou l'endoscopie par exemple, ont le nom du patient directement inscrit sur l'image. Dans ces cas là, il est de la responsabilité de l'utilisateur de masquer le nom du patient sur les images.